



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité, que :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, conformément à l'article 145.4 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera lundi le 4 décembre 2017, à 19h :00 à la salle du conseil municipal, située au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de Gabriel Morel, située sur le Petit Rang Sainte-Catherine, portant le numéro de lot 6 114 731 du cadastre rénové du Québec.

La demande de dérogation mineure, autoriserait la dérogation suivante dans la zone numéro 20VH :

- **La construction d'une résidence sur un lot dont la superficie est de 2 883,3 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés demandée par la réglementation municipale.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 4 décembre 2017 à 19h :00 heures.

Donné à Saint-Cuthbert, ce seizième jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 17 et 18 heures le seizième jour du mois de novembre 2017 à chacun des endroits suivants, savoir : **Entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal.***

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de novembre 2017

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier